

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS63

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 34

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« remplacements temporaires »

les mots :

« remplacement temporaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.